



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 28 janvier 2022

N° CS_2022_01_3

Objet : **CREATION DU BUDGET ANNEXE M57 "TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT"**

Date de convocation : **vendredi 21 janvier 2022**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 04 février 2022**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MBOUNI Levana, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur ARIAGNO Jeff (donnant pouvoir à Monsieur MILLET Pierre-Alain), Monsieur MOULIN Guillaume (donnant pouvoir à Monsieur RAPP Florian), Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1412-1 et L1412-2 ;

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales

Considérant la nécessité d'individualiser la gestion du projet de « bureau virtuel collaboratif libre et dématérialisé de l'agent et de l'élu » retenu par l'ANCT pour bénéficier d'un financement de 2 000 000 € dans le cadre du plan France Relance ;

Considérant que ce projet sera développé dans le cadre d'une mutualisation entre le SITIV, La métropole du Grand Lyon et la Ville de Lyon ;

Considérant que ce budget annexe sera dédié à l'exploitation d'un service public administratif (SPA) ;

Il est proposé de créer un budget annexe M57 dénommé « Territoire Numérique Ouvert » dont le premier exercice sera voté concomitamment avec le budget principal du SITIV.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

16 VOIX POUR

DÉCIDE

- de créer un budget annexe M57 dénommé « Territoire Numérique Ouvert » dont le premier exercice sera voté concomitamment avec le budget principal du SITIV

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,